Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 038-213801723-20260427-49-DE

Village de Four

Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2026-2704-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six,
le lundi 27 avril,
le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 22 avril 2026 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 18h30.

Présents : Jean PAPADOPULO, Anh BRUN, Matthieu JOLY, Christelle BERNARD, Stéphane MARAIS, Cécile GEREY, Frédérique DEBORD, Bernard DUMAS, Dorothée ROUAULT, Stéphane ROCH, Stéphanie DEVERS, Christelle DESVIGNES, Nicolas COUPE, Virginie KOENIG, Guillaume BELDJOUDI, Aurore CLERET-GERMANEAU, Baptiste PRIGENT, Valentin SAUNIER, Lucas VIVIER

Pouvoir :

Absent :

Secrétaire de séance : Lucas VIVIER est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaitre un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (002) ou en excédent de fonctionnement capitalisé (comptes 1068).

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaitre un résultat cumulé excédentaire sur 2025 de 823 390.15 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2024 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 038-213801723-20260427-49-DE

Résultat à la clôture de l'exercice 2025	Résultat 2024 reporté	**Résultat cumulé 2025 à affecter**
+ 288 297.47 €	+535 092.68 €	**823 390.15 €**

Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaitre un déficit cumulé de 541 571.43 € pour 2025. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2025 cumulé au déficit d'investissement de 2024 reporté.

Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat à la clôture de l'exercice 2025	Déficit d'investissement reporté 2024	**Résultat cumulé 2025 à reporter (001)**	**Restes à réaliser**
-318 469.89 €	-223 101.54 €	**-541 571.43 €**	**365 073.32 €**
		-176 498.11 €	

Décision :
Le Conseil municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu les dispositions des articles L2311-5 et R2311-12 du CGCT,
Vu le CFU 2025,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :
- Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 176 498.11 €
- Excédent antérieur reporté de fonctionnement (R 002) : 646 892.04 €

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le 28 AVR. 2026
- publication et/ou notification le 28 AVR. 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four

Lucas VIVIER,
Secrétaire de séance